Image not found or type unknown

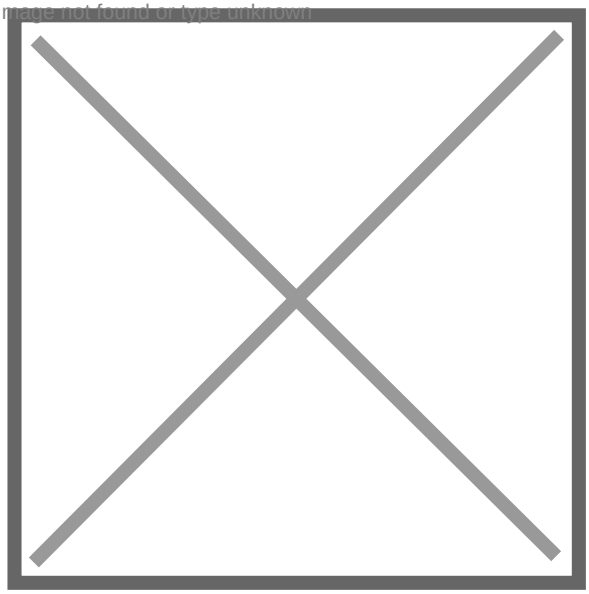

Reouverture d'un compte apres un interdit bancaire

Par **sanukovega_old**, le **02/06/2007** à **09:10**

bonjour
voila j'ai monte un commerce en 1997 avec une amie

j'ai fais la creation en nom propre car elle avait deja un comerce et me disait elle ce serai mieux pour les impots
j'etais bien sur trop jeune et je n'ai pas vu venir l'arnaque
un bon jour la banque m'a appele pour m'annoncer que les traites et tous le reste serai rejete car le compte etait a ZERO
je ne l'ai plus jamais revu et depuis je suis interdit bancaire
UNE HISTOIRE POUR JULIEN COURBET

j'ai donc essaye de vivre normalement de pyer ce que je pouvai

je vis donc depuis 9ans avec un compte epargne oblige d'aller tout les mois a la poste pour demander des cheque pour payer mon loyer etc

ma mere me dit qu'apres 5ans a present je peux redemander un compte et une carte bleu (le paradis pour moi)
vous allez trouver ca incroyable mais j'ai une peur bleu d'alle voir une banque et d'etre refuse je gagne bien ma vie aujourd'hui je suis cadre et n'ai pas de souvant mais j'ai peur que la banque de france me reclame encore des choses

je souhaite donc savori si apres les 5ans d'interdit bancaire il y a encore des traces dans les banques et si je peu aller ouvrir un compte ou je le veux

merci a vous pour vos reponses

cb

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **13:40**

Bonjour.

Effectivement, la durée de l'interdit bancaire est de 5 ans.

En cas de doute, vous pouvez toujours allez au guichet de la banque de france avec votre carte d'identité et leur demander des renseignements sur votre situation.

Cdt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés